

La FSU vous a adressé une lettre en date du 14 novembre dernier faisant état de nos revendications urgentes pour reprendre l'ancienneté générale de service des anciens instituteurs de la CDM et prendre des mesures permettant de restaurer l'attractivité de la fonction publique à Mayotte. et vous demandant de tenir dorénavant les réunions à Mayotte.

Nous n'avons pas de réponse à ce jour alors que la mobilisation se poursuit à Mayotte dans le premier degré entamant sa quatrième semaine avec une amplification des blocages dans les écoles

Dans le second degré, la crise de recrutement est sans précédent. Et le déficit de titulaires risque encore de s'aggraver à la prochaine rentrée si rien ne changeait d'ici la clôture du mouvement inter académique prévue le 6 décembre.

Les effets des quelques mesures prises restent largement insuffisants pour renverser la tendance.

La FSU a pourtant alerté à de nombreuses reprises sur cette situation et a fait des propositions concrètes qui ont été transmises et même reconnues comme valables par les services de l'Etat que nous avons été amenés à rencontrer.

Le relevé de décision de la réunion avec l'intersyndicale de Mayotte du 15 avril dernier au ministère des outre-mer avait souligné la nécessité de « reprendre des discussions dès mai 2016 sur les reconstitutions de carrières pour les années antérieures à 2009 » mais également, s'agissant de l'attractivité « d'ouvrir des discussions sur la question de la fiscalisation des IE-ISG (étalement, revenus exceptionnels) ainsi que sur l'amélioration des conditions de carrière suite au service effectué à Mayotte pour les fonctionnaires ».

Ces engagements ont été confirmés à la réunion du 3 juin au MOM.

Les rencontres et les échanges qui ont eu lieu par la suite à Mayotte ou à Paris n'ont pas permis d'avancer.

Nous sommes d'autant plus surpris de ces blocages que Madame le Vice-Recteur, le secrétaire général de la préfecture de Mayotte puis le Directeur de cabinet du MOM avaient en septembre évoqué une sortie imminente de décrets modificatifs sur l'IFCR puis sur l'ISG.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'origine de ces blocages mais nous devons encore une fois rappeler que des points aussi essentiels que la modification des décrets IFCR, ISG et de celui sur la reprise d'ancienneté générale de service des anciens instituteurs de la CDM doivent être actés préalablement à toute discussion.

Après tous ces mois de négociations, les déconvenues sont telles que la FSU considère qu'il est temps de passer aux actes et que nous ne pouvons pas nous permettre de recommencer une série de négociations sur des sujets qui ont déjà été maintes et maintes fois abordés avec tous les acteurs concernés.

L'insatisfaction grandit et le silence à notre dernier courrier est vécu comme un manque de considération. Les personnels ont le sentiment de n'être pas entendus.

La FSU ne participera pas à la réunion du 5 décembre à Paris. Elle réitère sa demande de réunions sur place, à Mayotte.

Il n'est pas dans nos habitudes de quitter une séance de discussion. Nous le faisons aujourd'hui pour lancer une alerte solennelle.